

A ce second tour de scrutin du 27 mars 2007, votez !

Pour la plupart, vous êtes employés de façon précaire (doctorants, ATER, post-doctorants, CDD, vacataires...), ou sur des statuts particuliers, et peut-être - la faible participation au 1^{er} tour le prouve - vous ne voyez pas l'intérêt de participer à ce scrutin, vous ne vous sentez pas concernés...

Nous demandons la réforme du mode de constitution de ce CTP : il faut que tous les personnels, titulaires ou non, puissent voter ensemble au même scrutin pour désigner leurs représentants, permettant ainsi de manifester une première solidarité inter-catégorielle.

En attendant nous vous appelons à saisir l'occasion de vous faire entendre et de manifester votre volonté d'être considérés comme des acteurs à part entière de la communauté de travail de recherche et d'enseignement supérieur.

Ensemble, agissons

Pour l'amélioration des conditions de travail, de carrières, et l'égalité des droits

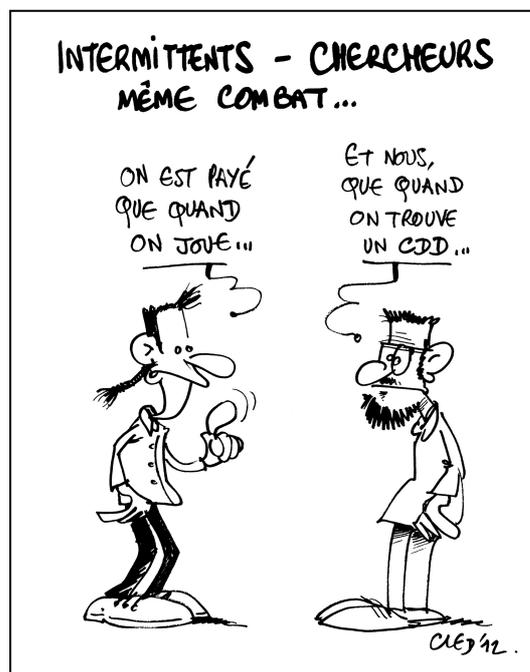
Pour une autre Université : émancipatrice, permettant l'accès aux savoirs de tous

Pour une Recherche Publique, fondamentale et appliquée, au service de l'intérêt général !

Pour les droits des précaires, contre la précarité !

Pour réclamer :

- Le respect des statuts des personnels : dans tous les métiers, les besoins permanents doivent être pourvus par des fonctionnaires titulaires ;
- Un arrêt du recours massif aux heures supplémentaires d'enseignement et la création des postes de titulaires correspondants ;
- L'abrogation du pacte pour la recherche qui institutionnalise la recherche sur projets de court terme, la mise en concurrence des laboratoires et des personnels, le partenariat public / privé, l'emploi précaire, comme normes du fonctionnement de la recherche publique ;
- Un plan de créations massives d'emplois de titulaires et un plan d'intégration des non titulaires. En attendant, ils doivent bénéficier des mêmes droits que les autres personnels ;
- Une rémunération du travail de tous les doctorants, alignée vers l'allocation de recherche revalorisée, et l'accès à l'ensemble des droits sociaux (assurance maladie, chômage, retraite...);
- La mise en œuvre partout de la circulaire ministérielle du 20 octobre 2006 sur la résorption des libéralités des doctorants et post-doctorants.



***Pour faire avancer ces idées,
votez pour l'Union Syndicale Solidaires
...et rejoignez-nous !***